

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025/38

Conseil municipal du mardi 22 juillet 2025

Date de convocation du conseil municipal : 16 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire élue : Christine MORIN

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER,

Membres excusés : Marie-Agnès MUGNIER donne pouvoir à André Brottet ; Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Benoit Duval ; Anne-Marie ROZIER donne pouvoir à Béatrice Dumortier ; Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Sébastien Bouchard ; Aurélie GUTIERREZ donne pouvoir au maire ; Christian RAGEADE donne pouvoir à Patrick Marchand.

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GÉHANT

OBJET : Décision modificative n°1 – EXERCICE 2025
--

Rapport pour information :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportés au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits dans les différents chapitres du budget principal.

Pour la section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte :

Les dépenses supplémentaires suivantes, liées à différents marchés de travaux ou devis :

- L'inscription en investissement de dépenses prévues en fonctionnement (logiciels et équipements de police municipale, nouveau site internet...)
- Le réajustement du coût de différents projets déjà budgétés (foncier, voirie)
- Un complément d'1 € lié à un reste à réaliser sur l'opération « cimetière »

Toutes ces dépenses sont listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ces dépenses seront couvertes par des recettes supplémentaires et des diminutions de dépenses :

- Le réajustement du produit des impositions (taxes foncières locales et taxe d'aménagement), suite à notification de l'Etat
- Le réajustement du montant de FCTVA versé au titre de 2023, suite à notification de l'Etat
- Le retrait en fonctionnement des dépenses prévues en investissement
- La diminution du montant dû au titre du FPIC (fonds de péréquation intercommunale et communale)

Les recettes d'investissement sont aussi ajustées suite à des précisions concernant des subventions d'Etat obtenues pour le projet de la Maison Burel et pour l'accessibilité PMR de l'espace culturel.

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025/16 du conseil municipal en date du 18 mars 2025 approuvant le budget primitif,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillées dans le tableau en annexe

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Philippe TISSOT

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
23 juillet 2025



PROJET DE DECISION MODIFICATIVE n°1 - BP 2025

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		DM1	BP+DM1	RECETTES		DM1	BP+DM1
	Charges à caractère général (011)	804 930,84 €	- 13 920,00 €	791 010,84 €	Produits de services	178 900,00 €		178 900,00 €
	Charges de personnel (012)	873 355,55 €		873 355,55 €	Atténuation de charges (013)	3 500,00 €		3 500,00 €
	Autres charges de gestion courante (65)	213 050,00 €		213 050,00 €	Impôts et taxes (73) et fiscalités locales (731)	1 581 409,00 €	8 000,00 €	1 589 409,00 €
	Charges financières (66)	30 671,00 €		30 671,00 €	Dotations et participations (74)	199 500,00 €	36 309,00 €	235 809,00 €
	Autres charges (exceptionnelles) (67)	8 000,00 €		8 000,00 €	Autres produits de gestion courante (75)	168 502,20 €		168 502,20 €
	Attenuations de produits (014) : FPIC-Fonds de péréqua- -tion des ressources communales et intercommunales	42 500,00 €	- 4 566,00 €	37 934,00 €	Produits financiers (76)	- €		- €
	Dotations aux amortissements	- €		- €	Produits exceptionnels (77)	4 000,00 €		4 000,00 €
	Excédent viré à la section d'investissement (023)	868 707,82 €	62 795,00 €	931 502,82 €	Excédent de fonctionnement reporté (002)	705 404,01 €		705 404,01 €
	TOTAL	2 841 215,21 €	44 309,00 €	2 885 524,21 €	TOTAL	2 841 215,21 €	44 309,00 €	2 885 524,21 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES		DM1	BP+DM1	RECETTES		DM1	BP+DM1
	Déficit d'investissement reporté	314 067,72 €		314 067,72 €	Excédent de la section fonctionnement N-1	269 492,87 €		269 492,87 €
					Excédent de la section fonctionnement	868 707,82 €	62 795,00 €	931 502,82 €
	Dépôts et cautionnements	2 500,00 €		2 500,00 €	FCTVA	155 800,00 €	57 181,56 €	212 981,56 €
	Taxe d'aménagement	2 500,00 €		2 500,00 €	Dépôts et cautionnements	2 500,00 €		2 500,00 €
	Remboursement d'emprunts	148 558,00 €		148 558,00 €	Taxe d'aménagement	5 000,00 €		5 000,00 €
	Opérations d'investissement	1 342 246,82 €	79 976,56 €	1 422 223,38 €	Emprunt	- €		- €
	dont :				Subventions d'investissement	433 797,00 €	- 40 000,00 €	393 797,00 €
	PLU (1208)	2 500,00 €		2 500,00 €	non affectées			
	infrastructures sportives (2001)	4 000,00 €		4 000,00 €	dont par opérations :			
extension et rénovation du groupe scolaire (2101)	30 000,00 €		30 000,00 €	extension et rénovation du groupe scolaire	224 960,00 €		224 960,00 €	
cimetière (2102)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	équipements techniques	12 250,00 €		12 250,00 €	
voirie (2103)	181 860,21 €	3 266,86 €	185 127,07 €	amendes de police	2 288,00 €		2 288,00 €	
immeuble de rapport (2104)	554 000,00 €	2 500,00 €	556 500,00 €	immeubles de rapport	150 000,00 €	- 35 000,00 €	115 000,00 €	
foncier (2106)	269 696,61 €	41 821,16 €	311 517,77 €	foncier	13 049,00 €		13 049,00 €	
bâtiments publics (2107)	275 350,00 €	9 377,54 €	284 727,54 €	bâtiments publics	31 250,00 €	- 5 000,00 €	26 250,00 €	
équipements techniques (2108)	24 840,00 €	23 010,00 €	47 850,00 €					
Restes à réaliser	416 493,65 €		416 493,65 €	Restes à réaliser	461 068,50 €		461 068,50 €	
Opérations patrimoniales	100 325,10 €		100 325,10 €	Produits de cession	30 000,00 €		30 000,00 €	
				Dotations aux amortissements	- €		- €	
				Opérations patrimoniales	100 325,10 €		100 325,10 €	
				Cession d'immobilisation	- €		- €	
TOTAL	2 326 691,29 €	79 976,56 €	2 406 667,85 €	TOTAL	2 326 691,29 €	79 976,56 €	2 406 667,85 €	